

MINISTÈRE DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

MINISTÈRE DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES ET DES RELATIONS
AVEC LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

*Direction régionale et interdépartementale
de l'Équipement et de l'Aménagement
Île-de-France*

Bobigny, le 01/04/19

Unité Départementale de la Seine-Saint-Denis

Service Urbanisme Réglementaire et Bâtiment

Pôle Bâtiment Accessibilité

A l'attention du

SERVICE URBANISME ET HABITATION DE ROMAINVILLE

De la Mission Accessibilité

Objet : AT.093.063.18B.0025 liée au PC.093.063.18B.0030 / APH 19-0259

Suite au groupe de travail, le dossier fera l'objet d'une proposition d'avis défavorable, pour faute de(s) élément(s) suivant(s) :

- fournir les cotes altimétriques intérieures et extérieures au droit des entrées des ERP.

Je vous rappelle que la sous-commission départementale accessibilité ne pourra délibérer sur ce dossier qu'en présence du Maire ou de l'adjoint ou du conseiller municipal membre de droit ou, à défaut, de l'avis du Maire reçu par écrit.

Afin de lever le **18/04/19** à la sous-commission accessibilité la proposition de l'avis défavorable, il serait souhaitable que des pièces complémentaires ou plans modifiés soient transmis le **11/04/2019 (dernier délai)** au secrétariat de la sous-commission après passage en Mairie pour enregistrement.